



## **Mariage**

### **Documents à remettre à la mairie**

➤ **Guide des futurs époux complété.**

Attention les adresses devront être complètes (N°, voie, code postal et ville), dans tous les documents demandés.

Les attestations sur l'honneur seront complétées et signées

L'adresse de résidence ne concerne que l'époux ou l'épouse qui n'habite pas sur la commune mais qui y a une résidence (ex parents).

Dans ce cas il faudra fournir un justificatif de domicile au nom des personnes ayant la résidence dans la commune et une attestation de domicile.

➤ **Un justificatif de domicile de chacun des futurs époux.**

➤ **Une copie d'acte de naissance de moins de 3 mois :**

→ Pour les futurs époux

→ Pour les témoins.

Chacun des futurs époux aura obligatoirement 1 témoin (soit 2)

Les époux peuvent avoir 2 témoins chacun maximum (soit 4)

➤ **Le document du Notaire en cas de contrat de mariage**

➤ **Le livret de famille (si les futurs époux en ont déjà un)**

➤ **Il devra être indiqué lors de la remise des documents s'il y a cérémonie religieuse.**

**Les documents seront remis à la mairie au minimum 1 mois**

**avant la date prévue pour le mariage**